Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (1972)

**Heft:** 182

**Titelseiten** 

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## Sécurité européenne : le pari suisse

public

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand No 182 8 juin 1972 Neuvième année

Rédacteur responsable: Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc

Abonnement pour une année: 33 francs

Administration, rédaction:

1002 Lausanne, case 1047 1003 Lausanne, Saint-Pierre 1

Tél. 021 / 22 69 10 CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:

Claude Bossy Jean-Claude Favez Felicien Morel

182

La ratification des traités germano-russe et germano-polonais, l'accord sur Berlin ouvrent donc la voie à la convocation d'une Conférence sur la coopération et la sécurité en Europe.

Depuis l'époque où les Soviétiques lancèrent l'idée (voir notre dossier) de ces vastes assises, le contexte politique a changé; Russes et Américains se sont résignés à des concessions réciproques. Garantie par l'équilibre de la terreur atomique, la situation géo-politique est maintenant bien gelée en Europe, autour des deux pôles militaires de l'OTAN et du Pacte de Varsovie, et les limites imposées à l'émiettement des deux blocs permettent de mesurer toute la profondeur des illusions gaulliennes (tout changement n'est pourtant pas exclu, voir notamment la situation en Méditerranée).

Contraintes de choisir, à la fin du Second conflit mondial, entre le maintien d'une position de stricte neutralité, qui nous eût écarté du monde, y compris économique, et l'abandon de la neutralité, qu'interdit l'opinion publique, les autorités fédérales sont entrées peu à peu dans la voie d'un élargissement de la neutralité. Le calendrier de travail de l'actuelle législature prouve que ce choix s'est précisé encore: 1972, accord avec la CEE, 1973, aide au développement, 1974, adhésion à l'ONU. C'est donc sans surprise que l'on sait depuis trois ans que le Conseil fédéral s'est déclaré prêt à participer à la conférence sur la coopération et la sécurité en Europe et qu'il s'y prépare, comme il a préparé la reconnaissance de la République démocratique allemande qui interviendra dès l'entrée à l'ONU des deux Etats allemands, probablement l'an prochain.

Cependant ni les autorités, ni à fortiori l'opinion publique n'ont renoncé à l'idée du « Sonderfall Schweiz » et à son cortège d'idées toutes faites sur la place privilégiée de la Suisse en Europe.

Un tel a priori semble aujourd'hui désuet, inefficace et dangereux. Il entretient le scepticisme permanent sur ce qu'il est possible de faire et la tentation non moins permanente de retirer son épingle du jeu. Il ne tient pas compte de la situation réelle de notre continent. Car il y a aujourd'hui un parallélisme objectif entre le gel de l'Europe et la neutralité suisse. L'Europe occidentale, pour se limiter à elle, comme la Suisse, ne joue plus un rôle déterminant sur la scène mondiale. L'Europe occidentale, comme la Suisse, n'a plus d'autre stratégie à envisager que défensive. L'Europe occidentale, comme la Suisse, en raison de son haut niveau de vie, de son potentiel intellectuel et culturel a une grande responsabilité dans l'affrontement toujours plus menaçant qui s'esquisse entre les pays pauvres et les pays riches.

Aborder la conférence sur la coopération et la sécurité en Europe sous cet angle peut amener notre diplomatie à prendre d'autres positions que celles qui sont actuellement envisagées. Et par exemple à repousser la thèse française qui rencontre chez nous un terrain tout préparé, et qui revient à dissocier la conférence proprement dite des problèmes de réduction des forces militaires au nom de ce lien, qui a causé tant de ravages, entre l'expression de l'Etat et sa force armée.

Tant que les relations entre Etats reposeront sur des rapports de force — et l'exemple des négociations sino-américaine et russo-américaine prouve qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil — une conférence sur l'Europe, entre Européens, y compris les deux Grands, demeure la seule possibilité d'obtenir une réduction progressive de la tension entre les Etats et la seule possibilité pour l'Europe de se faire entendre au niveau de la politique mondiale. Seule une Suisse persuadée de faire partie intégrante de l'Europe objectivement sur tous les plans, y compris militaire dans une optique de désarmement essentiellement, peut participer avec fruit, pour elle et pour tous, à une telle rencontre.